

# PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE  
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS

[www.osar.ch](http://www.osar.ch)



## Familles d'accueil

### Pourquoi l'hébergement privé est-il un modèle à succès ?

Interview de la responsable du projet Familles d'accueil, pages 6 et 7

## Iran

### Informations de l'analyse-pays de l'OSAR sur le mouvement de protestation

Page 5



Chères lectrices,  
chers lecteurs,

Vous avez entre les mains le 100<sup>e</sup> numéro de Planète Exil, dont le premier a paru en octobre 1998. Cette année-là, comme aujourd'hui, la guerre sévissait en Europe. Cette année-là, comme aujourd'hui, face à l'augmentation du nombre de personnes réfugiées, une droite politique forte militait pour un durcissement de la politique d'asile. « Planète Exil – à juste titre » : c'est ainsi que l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) saluait alors son nouveau lectorat, en précisant : « Journal solidaire, la nouvelle publication de l'OSAR initiera le dialogue sur les enjeux sociaux futurs et mettra en lumière les principaux défis qu'ensemble nous devons relever pour que notre pays maintienne vivante sa tradition humanitaire. » Depuis, 25 ans et 100 numéros de Planète Exil plus tard, ces mots font toujours résonance. Aujourd'hui, comme alors, la solidarité envers les personnes réfugiées est au cœur des préoccupations de l'OSAR. Aujourd'hui, comme alors, l'OSAR s'engage pour des solutions humaines en lieu et place des politiques de durcissement et d'exclusion, même et surtout lorsque le nombre de personnes en quête de protection augmente en raison de la guerre. Merci pour votre soutien sans faille depuis toutes ces années.

Cordialement,

Barbara Graf Mousa  
Responsable de rédaction Planète Exil

Photo de couverture :  
Comment la guerre évolue-t-elle dans leur pays ? Depuis Berne, Oksana Zaiets et ses filles Yuliia et Anna suivent la situation en Ukraine, où elles ont dû laisser le père de famille et les grands-parents.  
© Djamila Grossmann

## Ukraine, un an de guerre d'agression

Le 24 février 2023, cela faisait un an que la Russie avait lancé son attaque sur l'Ukraine. Vous trouvez différentes informations sur le sujet sur notre site web ainsi que dans notre newsletter, notamment une vidéo avec Miriam Behrens, directrice de l'OSAR. Découvrez aussi en page 4 de ce numéro de Planète Exil le travail d'enquête mené par le Centre pour les libertés civiles (CLC), l'organisation ukrainienne de défense des droits humains, en vue d'obtenir justice pour les innombrables victimes civiles. Le CLC a reçu le prix Nobel de la paix 2022, aux côtés de deux autres lauréat-e-s.

- [www.osar.ch/ukraine](http://www.osar.ch/ukraine)
- [www.osar.ch/succes-accueil](http://www.osar.ch/succes-accueil)



### ■ Afghanistan : femmes exclues et situation trouble

L'OSAR garde un œil sur la situation en Afghanistan par l'intermédiaire de ses analystes-pays. La majorité des nouvelles demandes d'asile sont déposées par des personnes originaires de ce pays. Vous trouvez sur notre page web dédiée des informations actuelles sur les récents développements,

axées sur les multiples violations des droits humains. L'un de nos derniers articles d'opinion était consacré à la situation désastreuse des femmes et des filles.

- Page web sur l'Afghanistan : [www.osar.ch/afghanistan](http://www.osar.ch/afghanistan)
- Article d'opinion sur l'Afghanistan : [www.osar.ch/femmes-afghanes](http://www.osar.ch/femmes-afghanes)

### ■ Iran : ne pas fermer les yeux et protéger

Les manifestations qui ont éclaté en Iran après l'assassinat présumé, en septembre 2022, d'une jeune femme accusée par le régime d'avoir enfreint les règles vestimentaires se poursuivent. Elles sont brutalement réprimées et de plus en plus de personnes quittent le

pays. L'OSAR s'engage pour que les manifestantes et les manifestants qui fuient l'Iran reçoivent l'asile en Suisse. Vous trouvez davantage d'informations à ce sujet dans l'opinion publiée sur notre site web ainsi qu'à la page 5 de ce numéro de Planète Exil.

- Article d'opinion sur l'Iran : [www.osar.ch/repression-en-iran](http://www.osar.ch/repression-en-iran)

### ■ Stratégie quinquennale de l'OSAR

L'OSAR se concentrera sur six domaines stratégiques entre 2023 et 2027. Le champ d'activité Plaidoyer, lobbying et relations publiques revêt une importance centrale, tandis que la protection juridique pour les personnes réfugiées, le travail de base et l'offre de formation et de sensibilisation continuent de jouer un

rôle clé. L'OSAR accordera davantage d'attention à la question de l'intégration, notamment en collaboration avec ses organisations membres et autres organisations partenaires, et développera par ailleurs des projets innovants ainsi que de nouvelles formes de collaboration.

- News de l'OSAR du 4 janvier 2023 : [www.osar.ch/strategie](http://www.osar.ch/strategie)

# Étroite collaboration des autorités

Depuis octobre 2022, les autorités nationales, cantonales et communales compétentes en matière d'asile travaillent main dans la main, conformément aux dispositions de l'organisation d'urgence pour l'asile négociées en 2016. Si, compte tenu des circonstances, elles ont jusqu'ici fait du bon travail, l'OSAR considère que certains standards doivent aussi être respectés dans le cadre de l'organisation d'urgence. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*

Comme le montrent les statistiques d'asile du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), 24 511 demandes d'asile avaient été déposées à la fin 2022, soit 9583 de plus qu'en 2021. Outre les personnes réfugiées d'Ukraine, ce sont surtout des personnes originaires d'Afghanistan et de Turquie qui ont cherché une protection en Suisse au cours du deuxième semestre. Les autorités suisses en matière d'asile peuvent traiter jusqu'à 29 000 demandes d'asile par an sans prendre de mesures particulières. Si plus de 2500 demandes d'asile sont déposées chaque mois, le système sature, en particulier l'hébergement. À titre de comparaison, 15 000 personnes requérantes d'asile avaient besoin d'un toit à la fin 2021. Fin 2022, elles étaient presque 100 000, car 74 959 personnes originaires d'Ukraine ayant obtenu ou demandé le statut de protection S se sont ajoutées aux 24 511 personnes requérantes d'asile.

L'organisation d'urgence pour l'asile a été activée à l'automne 2022 en raison de cette hausse des demandes. Son objectif principal est de garantir les procédures d'asile, l'hébergement, l'encadrement ainsi que la sécurité même en cas d'urgence et de fortes hausses du nombre de demandes d'asile. La Confédération, les cantons et communes coopèrent à cet égard de manière étroite et complémentaire sur la base de valeurs

de référence convenues. La priorité est de fournir un toit et des repas chauds à chaque personne requérante d'asile, une compétence des cantons. La Confédération est responsable de l'enregistrement, du premier hébergement et de la procédure d'asile, qu'elle peut définir comme prioritaire et accélérer en cas d'urgence selon des critères bien précis.

Les cantons et les communes ont rapidement organisé des solutions d'hébergement alternatives, des repas, ainsi qu'un accès aux soins de santé et à la scolarisation. En certains endroits, de nouveaux logements ont été aménagés dans des salles de gymnastique et des conteneurs. Les familles ainsi que les personnes malades, âgées ou mineures sont généralement hébergées séparément dans d'anciens hôtels, foyers, ensembles d'habitation ou conteneurs. Si l'OSAR a salué l'activation de l'organisation d'urgence, elle considère toutefois que les mesures d'urgence doivent être aussi brèves que possible et que toutes les autres possibilités, comme l'hébergement privé, doivent d'abord être épuisées. Pour l'OSAR, les infrastructures souterraines ne peuvent être envisagées qu'en tout dernier recours et en aucun cas servir à héberger des personnes mineures ou particulièrement vulnérables. L'OSAR est en train de préparer des recommandations pour l'hébergement dans les logements cantonaux.

## Les services de médiation doivent inspirer confiance

La promiscuité et l'exiguïté sont intimidantes et peuvent conduire à de violentes confrontations physiques et troubles psychiques. Il est important que des mesures préventives soient prises dans les centres collectifs fédéraux et cantonaux. L'OSAR salue la mise en place, le 1<sup>er</sup> novembre 2022, d'un service de médiation externe dans les centres fédéraux de Bâle et de Zurich, un projet pilote devant durer 18 mois. Ces services sont assurés par l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) et ouverts aux personnes requérantes d'asile et au personnel des services de sécurité et de l'encadrement pour toute question, qu'elle touche ou non à la violence. La Confédération répond ce faisant à une revendication de longue date de l'OSAR. Les services de médiation sont financés et supervisés par le SEM. Ils ne sont pas indépendants et ne peuvent pas prendre de mesures qu'émettre des recommandations. Il est donc essentiel, du point de vue de l'OSAR, que le SEM donne suite aux éventuelles plaintes et prenne les mesures qui s'imposent.

[www.osar.ch/plan-urgence-asile](http://www.osar.ch/plan-urgence-asile)

## Sécurité et exploitation des centres fédéraux pour requérants d'asile – consultation

D'autres mesures, nécessitant des modifications de la loi sur l'asile et une procédure de consultation ad hoc, sont encore prévues dans le domaine de la prévention de la violence. Elles sont fondées sur le rapport de l'ancien juge Niklaus Oberholzer. Ce dernier s'est penché sur les accusations d'actes de violence survenus dans différents centres fédéraux pour requérants d'asile, rendues publiques dans les médias

et par Amnesty International au printemps 2020, et a émis des recommandations en matière de prévention. Niklaus Oberholzer souligne notamment dans son rapport le manque de bases légales dans le domaine de la sécurité, par exemple concernant la rétention provisoire en cellule d'isolement. Le recours à la contrainte policière et les questions relevant du régime disciplinaire doivent aussi être réglementés dans la loi.

Il a également examiné la formation du personnel de sécurité et l'externalisation des tâches de sécurité vers des entreprises privées et formulé des recommandations. L'OSAR s'exprimera sur le sujet d'ici le début du mois de mai 2023 dans le cadre de la mise en consultation d'une modification de la loi sur l'asile concernant à la sécurité et à l'exploitation des centres fédéraux pour requérants d'asile.

# Enquêter pour la justice

En octobre 2022, aux côtés de l'organisation russe de défense des droits humains Memorial et de l'avocat biélorusse Ales Bialiatski, le Centre pour les libertés civiles (CLC) d'Ukraine s'est vu décerner le prix Nobel de la paix pour son travail d'enquête au service des victimes civiles. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a échangé avec les responsables du CLC à Berne.

Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR

Avant de monter sur la scène du Forum économique mondial de Davos, la présidente du CLC Oleksandra Matviichuk et sa directrice Sasha Romantsova, invitées par Human Rights Suisse, ont évoqué la situation en Ukraine avec des spécialistes de plusieurs ONG, des expertes et des experts des droits humains ainsi que des représentantes et représentants politiques de Suisse. L'analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), qui s'appuie souvent sur l'expertise de personnes et organisations spécialistes basées dans les pays d'origine des personnes réfugiées pour ses recherches, était également conviée à cet échange. Le travail mené par le Centre pour les libertés civiles (CLC) était et reste très utile pour les analyses de l'OSAR, tant sur le fond que pour les cas particuliers.

## Contre l'oubli

Fondé en 2007, le CLC a développé dans toute l'Ukraine un vaste réseau composé d'enquêtrices et d'enquêteur locaux qui documentent, sur les lieux des faits, les crimes de guerre ainsi que les violations du droit humanitaire international et des droits humains. Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le CLC enquête en priorité sur les crimes perpétrés contre les personnes civiles, à savoir les violences psychologiques et physiques, la torture, les enlèvements, les disparitions forcées et les assassinats. Grâce à leur réseau étroit, les enquêtrices et enquêteurs du CLC ont rapidement vent des crimes commis et se rendent sur place pour interroger les personnes et rassembler des déclarations, des photos et des vidéos. Tous ces témoignages sont ensuite comparés à d'autres données, vérifiés et archivés dans une base de données. «Une enquête sur un crime de guerre est une procédure très détaillée qui implique également de rechercher des liens entre les différentes affaires, de traquer les auteurs des faits et de comprendre comment



Sasha Romantsova et Oleksandra Matviichuk sont respectivement directrice et présidente du Centre pour les libertés civiles (CLC), qui s'emploie à promouvoir la démocratie et les droits humains en Ukraine sur la base de l'État de droit et de la solidarité. © SFH/OSAR

les événements se sont enchaînés», explique Sasha Romantsova. «On peut alors dresser un tableau général de l'événement et comprendre qui est responsable de ces atrocités.» Le teint blême, le regard désabusé et à voix basse, Oleksandra Matviichuk rappelle l'enlèvement de plus de 600 personnes emmenées en Russie via le Bélarus, le kidnapping d'enfants orphelins, l'assassinat d'hommes et de femmes politiques, d'activistes d'ONG et de journalistes dans les zones occupées. «Nous savons grâce à nos sources que les personnes enlevées sont parquées comme du bétail dans des camps d'infiltration sur le territoire russe. Elles ne sont plus que des numéros sans nom et sans aucune possibilité de communiquer avec leurs proches, encore moins avec des avocates ou des avocats. Nous leur rendons leur nom. Nous documentons contre l'oubli et pour qu'elles obtiennent justice.»

## Le pouvoir de la population civile

Le CLC et d'autres organisations ont lancé l'initiative T4P (Un tribunal pour Poutine), qui vise la mise en place d'un tribunal spécial auprès de la Cour pénale internationale de La Haye pour traduire en justice et punir les responsables des crimes. Plus de 30 000 cas de crimes de guerre sont actuellement recensés dans une base de données en vue d'une procédure juridique et transmis à la Cour pénale internationale. Ils ont jusqu'ici été rassemblés par les enquêtrices et les enquêteurs locaux du CLC, pour la plupart des personnes civiles ukrainiennes. «Le CLC est convaincu que la protection des droits humains et de la dignité humaine ne fonctionne que si la population civile participe à la gouvernance», affirme Oleksandra Matviichuk.

- [www.osar.ch/ukraine](http://www.osar.ch/ukraine)
- [www.ccl.org.ua/en](http://www.ccl.org.ua/en)

# La jeune génération défie l'ancien régime

Depuis septembre 2022, on observe en Suisse une nette hausse des demandes d'asile de ressortissant-e-s iranien-ne-s. Vu la situation actuelle en Iran, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour l'octroi de l'asile aux manifestantes et manifestants ayant fui l'Iran.

Par l'analyse-pays de l'OSAR

Depuis septembre 2022, les forces de sécurité iraniennes réagissent par la violence excessive, les mauvais traitements et la torture aux manifestations majoritairement pacifiques ayant éclaté dans le pays après la mort de l'Iranienne kurde de 22 ans Jina Mahsa Amini. Elle avait été arrêtée et mise en détention par la police des mœurs. Au 26 janvier 2023, les groupes de défense des droits humains avaient recensé 527 décès, dont ceux de 71 enfants. Depuis le début du mouvement de protestation, des milliers de personnes, dont des centaines d'étudiant-e-s, d'activistes, de journalistes et de défenseurs et défenseuses des droits humains, ont été arrêtées. Elles sont maintenues dans des camps surpeuplés, exposées à la torture et à d'autres mauvais traitements. Des milliers de manifestant-e-s font l'objet de poursuites pénales. L'Iran est l'un des pays qui pratiquent le plus la peine de mort, y compris comme moyen de pression politique. En 2021, au moins 310 personnes ont été exécutées. Au 26 janvier 2023, quatre manifestants avaient été exécutés et les tribunaux ont déjà prononcé de multiples condamnations à mort. Selon les groupes iraniens de défense des droits humains, une centaine d'autres pourraient risquer la peine de mort.

## La jeune génération se révolte

En Iran, les manifestations contre le régime ne sont pas un phénomène nouveau. En 2009, des millions de personnes avaient manifesté contre les fraudes présumées lors de l'élection présidentielle. En novembre 2019, les forces de sécurité auraient tué plus de 300 personnes lors de l'un des épisodes les plus brutaux de répression de manifestations de masse contre la hausse du prix de l'essence. Actuellement, les manifestations ne semblent pas être motivées par des considérations économiques ou par une décision politique isolée. Le principal slogan scandé par les manifestant-e-s, « Femmes, vie, liberté », signale un rejet profond et généralisé du système totalitaire impo-

sé par la République islamique. L'acharnement du régime à islamiser la société iranienne et à réglementer les moindres aspects de la vie a de plus en plus restreint les libertés de la population dans les sphères tant privée que publique. Les femmes sont particulièrement touchées et discriminées. Le corps de la femme est devenu le point de mire de cette politique restrictive et le gouvernement de l'actuel président Ebrahim Raisi a encore durci l'obligation du port du voile.

Le mouvement de protestation actuel est porté en grande partie par de jeunes Iraniennes et Iraniens de moins de 25 ans. En plus de combattre l'idéologie islamiste, ces jeunes se détournent aussi du mode de pensée de l'ancienne génération, y compris des membres des partis d'opposition. Leur colère est aussi grande que leur détermination à ne rien lâcher, malgré la violence de la répression. Les campus universitaires font l'objet d'une étroite surveillance.

## Renvoi raisonnablement exigible

Les chiffres du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) montrent que le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées par des Iraniennes et des Iraniens a nettement augmenté depuis le mois de septembre 2022, comparé aux mois précédents et comparé à l'année 2021. Au total en 2022, 551 Iraniennes et Iraniens ont déposé une demande d'asile en Suisse, contre 347 en 2021. En principe, le renvoi vers l'Iran est toujours jugé raisonnablement exigible, car la Suisse ne considère pas les événements actuels comme une situation de violence généralisée, si bien que de nombreuses demandes d'asile sont rejetées. Cependant, alors que les personnes concernées seraient en théorie contraintes de quitter le territoire, aucun retour forcé n'a eu lieu en 2022 selon le SEM. Les autorités mènent toujours des contrôles au cas par cas. Conformément à la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral, la participation à une mani-



« Femmes, vie, liberté » : les revendications du mouvement de protestation iranien. © Keystone/LAIF/Lutz Jaekel, Berlin 22.10.2022

festation ne suffit pas à la reconnaissance du statut de personne réfugiée. Pour cela, les personnes doivent être engagées politiquement dans une mesure supérieure à la moyenne, car elles seraient alors considérées comme une menace pour le régime et se retrouveraient dans le collimateur des autorités.

L'OSAR estime toutefois que les manifestant-e-s, les dissident-e-s et les défenseurs et défenseuses des droits humains en Iran courent un risque élevé d'être arrêté-e-s et condamné-e-s à des peines d'emprisonnement ou à des coups de fouet. L'asile doit donc leur être octroyé. Les minorités religieuses, par exemple les personnes converties au christianisme, sont également exposées à une répression massive. Les femmes font souvent face à la violence domestique et courent le risque d'être victimes de crimes commis au nom de l'honneur ou d'être arrêtées et sanctionnées par des acteurs de l'État pour atteinte aux mœurs. Enfin, les personnes LGBTQI+ sont opprimées et les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont passibles de la peine de mort ou de coups de fouet. La Suisse doit aussi offrir une protection à ces personnes en danger.

Point de vue de l'OSAR sur l'Iran :  
[www.osar.ch/repression-en-iran](http://www.osar.ch/repression-en-iran)



Toutes les parties prenantes sont gagnantes dans le modèle de familles d'accueil, qui place les personnes réfugiées au cœur de la société. Depuis un an, Renate et Christoph Schmocker partagent les inquiétudes et les joies d'Oksana Zaiets et de ses deux filles Yuliia et Anna. © Djamila Grossmann

## Projet Familles d'accueil

# Le modèle de familles d'accueil place les personnes réfugiées au cœur de la société

Lorsque la Russie a attaqué l'Ukraine le 24 février 2022, les échanges téléphoniques ont fusé en Suisse entre les autorités compétentes en matière de migration, les organisations pour personnes réfugiées et la population, choquée, qui s'est aussitôt montrée solidaire et d'une grande générosité. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a rapidement réagi en réactivant le projet Familles d'accueil qu'elle avait lancé pendant la crise en Syrie. Où en est ce projet et quel est l'avenir de l'hébergement privé ? Bianca Schenk, responsable du projet Familles d'accueil de l'OSAR, nous l'explique.

Interview : Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR



© Sandra Stampfli

### **Bianca Schenk, quel bilan tirez-vous du projet Familles d'accueil un an après le début de la guerre en Ukraine ?**

Le mouvement migratoire d'Ukraine est le plus important depuis la Seconde Guerre mondiale. Sur les plus de huit millions de personnes ayant fui le pays, 72 500 avaient obtenu une protection en Suisse fin 2022. L'objectif d'offrir un toit à chacune d'elles a été atteint. C'est très largement grâce à l'extraordinaire

solidarité de la population suisse dès le début de la guerre que toutes les personnes réfugiées ont trouvé un logement.

### **Qu'en est-il de cette solidarité ? Est-elle toujours aussi tangible ?**

Actuellement, environ 35% des personnes ayant fui l'Ukraine, soit près de 25 000 personnes, sont hébergées à titre privé. Une vraie contribution ! D'après nos informations, cet élan de solidarité se maintient : plus de la moitié des familles d'accueil s'engagent durant plus de trois mois, et un quart plus de six mois. Lorsque l'hébergement se termine, c'est la plupart du temps parce que les personnes réfugiées

trouvent leur propre logement et deviennent autonomes. C'est un résultat formidable.

### **Comment les familles d'accueil vivent-elles la cohabitation ? Quels sont leurs besoins ?**

À l'automne 2022, l'OSAR a mis au point et mené une enquête en ligne pour les familles d'accueil, en coopération avec le département Travail social de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et la Haute école de Lucerne (HSLU). Les résultats sont réjouissants : 75% des personnes interrogées ont qualifié la cohabitation de bonne à très bonne, ce qui s'explique notamment par un espace de vie

suffisant. Plus de la moitié des familles d'accueil sont restées en contact étroit avec leurs hôtes après leur déménagement et certaines continuent de les aider. Les familles d'accueil ont besoin de soutien et d'informations, surtout au début. L'OSAR leur propose donc des formations continues gratuites dans les domaines de l'intégration et des compétences transculturelles. Elle met aussi les familles d'accueil en contact pour favoriser l'échange d'expériences. Certaines souhaitent davantage de soutien des autorités compétentes.

### Que savons-nous des expériences des personnes réfugiées avec les familles d'accueil ?

La plupart d'entre elles sont satisfaites, se sentent bien et en sécurité dans leur famille d'accueil. La majorité des personnes réfugiées hébergées à titre privé passent du temps avec leur famille d'accueil, par exemple pour partager un repas ou partir en excursion. Une très petite minorité rapporte des cas de conflits ou de disputes. Ce sont les résultats intermédiaires de l'enquête menée auprès de personnes réfugiées d'Ukraine par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) qui nous permettent d'avancer ces constats.

### Qu'advient-il du projet Familles d'accueil et quelles prestations l'OSAR offre-t-elle aux cantons et aux œuvres d'entraide ?

L'hébergement en famille d'accueil a pu être instauré et mis en œuvre dans presque tous les cantons en 2022. Depuis la fin de l'année, nous n'effectuons plus la mise en relation directement à partir des centres fédéraux pour requérants d'asile puisque de nombreux cantons en ont repris la responsabilité. Ils s'occupent aussi du suivi ou le confient à une œuvre d'entraide. L'idée est de développer ces processus et de les harmoniser autant que possible en 2023. L'OSAR coordonne pour sa part l'échange d'expériences et de bonnes pratiques par-delà les frontières cantonales et communales. Nous avons aussi créé un instrument clair et efficace sous la forme d'une base de données de mise en relation et de gestion des cas. Cet instrument est mis à la disposition de l'ensemble des cantons et œuvres d'entraide assurant la mise en relation et l'encadrement.

### Comment se passe la mise en relation pour les personnes réfugiées d'autres pays qui ne bénéficient pas du statut S ?

Le projet Familles d'accueil est né de la crise en Syrie. À l'époque, des personnes réfugiées

originaires de différents pays étaient hébergées dans des familles d'accueil. Certains cantons ont depuis continué de mettre en relation différents groupes de personnes réfugiées et des familles d'accueil. La base nécessaire pour ouvrir le projet aux personnes réfugiées qui ne bénéficient pas du statut S est donc déjà là.

### Pourquoi l'hébergement privé est-il un modèle à succès selon l'OSAR ?

Les premières évaluations et les premiers résultats des enquêtes menées auprès des familles d'accueil et des personnes réfugiées le montrent : toutes les parties prenantes sont gagnantes dans le modèle d'hébergement privé. Les familles d'accueil viennent directement en aide à des personnes dans le besoin et vivent ainsi une expérience d'échange unique. Les personnes réfugiées se trouvent au cœur de la société, ce qui favorise leur intégration sociale et leur permet de construire un réseau durable même quand elles quittent leur famille d'accueil. Elles acquièrent ainsi plus rapidement leur indépendance économique. Quant aux cantons, le modèle les libère d'une charge financière.

### Soutien pour les familles d'accueil

L'OSAR soutient les familles d'accueil et leurs hôtes de multiples façons :

- en livrant des informations actuelles sur son site web, ainsi qu'à travers une hotline et un service de messagerie ;
- en organisant des rencontres permettant aux familles d'accueil de faire connaissance et d'échanger sur leurs expériences dans un cadre protégé ;
- en proposant des offres spéciales de formation continue, par exemple sur les différences culturelles dans la cohabitation quotidienne ;
- en lançant le projet pilote Conseil en ligne pour les familles d'accueil, dans le cadre duquel les familles d'accueil peuvent s'inscrire anonymement à un entretien de conseil avec un ou une spécialiste de la psychologie.

Pour plus d'informations :

[www.osar.ch/familles-daccueil](http://www.osar.ch/familles-daccueil)

*« Nous trouvons essentiel d'avoir un point de contact professionnel et qu'une organisation bien établie telle que l'OSAR se trouve derrière le projet Familles d'accueil. Une bonne introduction et les entretiens de conseil individuels offerts sensibilisent à ce qui nous attend et à ce dans quoi nous nous engageons. Sans orientation professionnelle, les rapports entre famille d'accueil et hôtes sont moins stables et le risque de conflits est plus important. »*

Renate et Christoph Schmocker hébergent une mère ukrainienne et ses deux filles depuis un an à Berne.



*« Dès le premier jour, nous avons vu tout ce que notre famille d'accueil faisait pour nous et avons senti qu'elle partageait nos réussites et nos difficultés. Elle évitait autant que possible de parler de la guerre pour ne pas faire naître d'émotions négatives. Elle a fait tout son possible pour nous permettre de nous intégrer. Grâce à elle, j'ai trouvé un travail, grâce à elle, une de mes filles va au gymnase et joue dans un orchestre, grâce à elle, mon autre fille peut continuer ses études. »*

Oksana Zaiets vit dans une famille d'accueil avec ses filles Yuliia et Anna depuis un an.



# Pour une présence forte des bénévoles

Depuis 2015, la plateforme SCCFA regroupe des professionnelles, des bénévoles et des organisations du domaine de l'exil et de l'asile qui s'engagent pour favoriser un échange direct entre la population locale et les personnes réfugiées pendant la procédure d'asile. L'OSAR estime qu'offrir à la population un accès réglementé aux centres, en particulier dans les régions plus isolées, est important. Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR



Observer, informer, conseiller, mettre en réseau et, au besoin, intervenir, tels sont les domaines d'action de la SCCFA. La responsable Laura Tommila avec des bénévoles de Solinetz Zurich.

La plateforme Société civile dans les centres fédéraux d'asile (SCCFA), offre des conseils et des informations faciles d'accès aux personnes qui souhaitent s'engager bénévolement pour les personnes requérantes d'asile au sein ou en dehors des centres fédéraux d'asile (CFA). L'assistance directe et la mise en réseau comptent parmi ses principales missions : « Nous sommes disponibles par courriel, par téléphone ou en personne sur place, dans toute la Suisse, pour répondre aux questions des bénévoles et fournissons des informations en allemand et en français. Les bénévoles qui le souhaitent peuvent faire appel à nous en

cas de conflit avec les autorités ou avec les organismes gestionnaires », explique Laura Tommila, responsable du bureau de compétence et de coordination SCCFA. Elle a elle-même travaillé pendant deux ans dans des centres fédéraux pour requérants d'asile et a depuis tissé un vaste réseau. Des représentantes et représentants de la SCCFA et du Secrétariat d'État aux migrations se rencontrent deux fois par an pour un échange. « Nous mettons sur la table les commentaires des groupes de bénévoles intervenant dans les différents CFA et tentons d'œuvrer spécifiquement en faveur de meilleures conditions-cadres dans le domaine de l'engagement de la société civile et de l'hébergement. Cet échange régulier est apprécié d'un côté comme de l'autre. »

## Rapport de dépendance

Selon l'ordonnance du Département fédéral de justice et police relative à l'exploitation des centres de la Confédération et des logements dans les aéroports, le SEM a pour mission politique de favoriser l'échange entre les personnes requérantes d'asile et la population locale au moyen de mesures organisationnelles. La SCCFA constate que, si cela fonctionne relativement bien dans certains CFA, il reste encore une marge de progression dans d'autres. L'un des facteurs qui complique l'engagement bénévole est l'inaccessibilité générale des CFA au grand public. Pour que les bénévoles puissent s'engager au sein d'un centre d'héber-

gement, le SEM doit d'abord autoriser leurs projets, une procédure semée d'embûches. Et si les bénévoles offrent leurs activités en dehors de l'hébergement, il faut que les résidentes et résidents en aient connaissance, ce qui est là encore laissé à la discrétion du SEM, comme expliqué dans le Plan d'exploitation hébergement (PLEX) de janvier 2022. « Les bénévoles se retrouvent, dans un cas comme dans l'autre, dans un rapport de dépendance vis-à-vis du SEM, une situation qui mérite d'être remise en question », poursuit Laura Tommila.

Permettre les contacts entre la population civile et les personnes requérantes d'asile dès leur arrivée dans un CFA bénéficie non seulement à ces dernières, mais aussi aux autorités et à la société dans son ensemble. Dans sa prise de position de janvier 2021 sur les standards minimaux pour l'hébergement de personnes requérantes d'asile, l'OSAR demande que des locaux appropriés soient mis à disposition au sein des centres pour accueillir les ONG ou les groupes de solidarité qui souhaitent rendre régulièrement visite aux personnes requérantes d'asile. Cela suppose d'adapter les horaires d'ouverture afin d'offrir cette possibilité aussi aux personnes qui travaillent. De l'avis de l'OSAR, les initiatives bénévoles encouragent la bienveillance du grand public à l'égard des personnes requérantes d'asile tout en renforçant et en accélérant la procédure d'intégration.

[www.plattform-ziab.ch/fr/](http://www.plattform-ziab.ch/fr/)



Impressum  
Éditeur : Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)  
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,  
Tél. 031 370 75 75, E-mail : [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch), Internet : [www.osar.ch](http://www.osar.ch)

CP Don : 10-10000-5



Votre don en bonnes mains.

Le magazine Planète Exil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage : 6000 exemplaires

Rédaction : Barbara Graf Mousa (responsable),  
Virginie Jaquet, Oliver Lüthi, Laura Rezzonico, Bianca Schenk,  
Adrian Schuster, Raphael Strauss, Laura Tommila  
Traductions : Andréane Leclercq, directrice alingui  
Mise en page : Baptiste Babey  
Impression : rubmedia AG, Wabern/Berne